

N/REF : 6/08/2025 7H48 C:000053 I:02460
V/REF : AC/C25536
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 7H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CVI
IMMEUBLE : COEUR VILL -CVI
19/21, PLACE DE L'EGLISE
.
35410 NOUVOITOU

Rennes, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 21 EGLISE - MR CHOMET 06 76 02 87 98
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE - INFILTRATION MUR PRES DE DOUCHE
Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : JOINT DE SILICONE HS
DÉPOSE DES ANCIENS JOINTS
SILICONE FAIT EN PÉRIPHÉRIE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 25/08/25 à 15H34 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	PBL040-Réfect.joints s/organes vid./ml	1	30,00	150,00
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.				250,00
T.V.A. a 10,00%				25,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>275,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.